

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du 17 juin 2009

Ordre du jour

- Intervention de M. Lenoury, Trésorier, pour présentation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/09
- Autorisation consultation contrat assurance groupe du personnel (rapport 2009.06.B.01)
- Autorisation consultation contrat assurance groupe du personnel (rapport 2009.06.B.01)
- Travaux de viabilisation zone d'activités de Vraincourt (rapport 2009.06.I.01)
- Régie de recettes : fixation des tarifs buvette mini-golf et locations hébergements touristiques Viéville Vouécourt (rapport 2009.06.IV.01)
- Tarifs cours école de musique (rapport 2009.06.V.01)
- Etude préliminaire ZDE Communauté de Communes du Pays Chaumontais (rapport 2009.06.VII.01)
- Questions diverses

**Le 17 juin 2009** à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Soncourt-Sur-Marne, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JACQUINOT Christophe, JAUVAIN Stéphane, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, LEJOUR Jérôme, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, THIEBAUT Didier, VALLOT Gilbert, VOIRIN Patrice.

Excusé(s) : Mme KEMPF Sonia, MM : DAMPEYROUX Michel, FREQUELIN Laurent, JOURDE Jean Marie, LESEUR Philippe, MONFILS Didier.

**❑ Intervention de M. Lenoury, Trésorier, pour présentation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

Le Président informe que M. Lenoury s'excuse d'annuler cette présentation qui sera effectuée via l'association des maires. Il s'agira d'informer les élus sur les éléments nouvellement gérés par les trésoreries appelées désormais « centres des finances publiques ». En effet, ces dernières auront à charge la gestion de l'assiette, élaboration du rôle et collecte des impôts locaux en plus de la gestion des finances des collectivités locales. Il a cependant été annoncé une optimisation des services du trésor avec notamment, pour les communes, des informations plus rapides (DGF connue plus tôt) et dématérialisation gratuite des mandats et titres.

**❑ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009**

Après un correctif apporté au compte-rendu de la séance du 30 mars 2009 concernant les personnes présentes et absentes, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**❑ Autorisation consultation contrat assurance groupe du personnel (rapport 2009.06.B.01)**

Le Président informe que le contrat groupe pour l'assurance du personnel arrive à échéance au 31 décembre 2009.

Le centre de gestion propose aux communes qui le souhaitent de consulter en leur nom, plusieurs organismes d'assurances, pour obtenir des conditions financières plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

**❑ Travaux de viabilisation zone d'activités de Vraincourt (rapport 2009.06.I.01)**

Le Président informe que des entreprises locales souhaiteraient s'installer sur la zone d'activités de Vraincourt (deux artisans de Viéville, l'entreprise MICROPOL d'Oudincourt pour une vitrine 4x4 sur la RN67, et l'entreprise DA SILVA pour exposition vente de poteries).

M. Maillot confirme que les fouilles archéologiques ont été effectuées. M. Meylan avait été mandaté par le Bureau pour suivre ce dossier.

Il rappelle également que des travaux d'alimentation en eau, depuis Soncourt ont été inscrits au budget et seront réalisés dans le courant de l'année.

Au niveau de l'urbanisation de la zone, les projets seront rapidement limités puisqu'en l'absence de document d'urbanisme, il faudra attendre la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour définir l'orientation précise de la zone.

M. Contal s'interroge sur le fait, pour un professionnel, d'installer un commerce ou un bâtiment professionnel sur une zone et de transformer ce bâtiment par la suite en maison d'habitation afin de bénéficier d'un prix de terrain, au départ, plus attractif que du terrain constructible. D'autant plus, si la communauté de communes perçoit des subventions.

Le Président indique qu'en l'occurrence, la problématique n'est pas la même sur la zone de Vraincourt qu'à Froncles. Pour l'instant, le projet de M. Da Silva consiste en une simple location de terres pour exposition de produits. Il rappelle que la zone n'est pas constructible pour le moment. De même, M. Maillot ajoute qu'aucune aide ne sera apportée à la communauté de communes pour tout ce qui concerne l'installation de commerces.

La commission « développement économique » a donné son accord pour la réalisation d'une zone à vocation commerciale et artisanale. Il est clair que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ne devra pas prévoir la construction d'habitations sur cette zone. M. Maillot rappelle que la zone de Vraincourt est une petite zone d'activité ayant pour but de permettre l'installation ou l'agrandissement de commerces ou artisans locaux.

Concernant les travaux d'alimentation en eau, il invite d'ailleurs le conseil municipal de Vraincourt à réfléchir également sur ce dossier.

Avant de procéder au vote pour la réalisation de travaux et les orientations données à cette zone, M. Courageot, Vice-Président de la communauté de communes prend la parole pour s'indigner de certains propos, tenus par des élus. En effet, il a été rapporté que les fouilles réalisées concernaient un projet de construction d'une école intercommunale. Le Vice-Président rappelle que les élus sont présents pour travailler ensemble.

M. Maillot remercie M. Courageot et réaffirme, qu'outre le fait que la communauté de communes n'ait pas la compétence scolaire, chaque dossier est travaillé en commission, en bureau puis validé en assemblée générale. Concernant la zone de Vraincourt, il a toujours été question d'un terrain à vocation économique, compétence et rôle numéro un d'une communauté de communes.

La commission « développement économique » et le Bureau ont donc arrêtés les orientations de cette zone et sont soumises à l'approbation du conseil de communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, décide de :

- autoriser les activités artisanales et commerciales sur la zone de Vraincourt. En cas de demande de construction et dans l'attente de la réalisation d'un document d'urbanisme, les règles nationales d'urbanisme s'appliqueront après accord de la commune de Vraincourt.
- fixer le prix des parcelles à vendre à 10 € le m<sup>2</sup> pour les terrains situés le long de la RN 67 et 7 € pour les autres terrains.
- autoriser la location de parcelles nues en attente de construction,
- autoriser la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un bâtiment en vue d'une location avec achat par la suite aux deux artisans de Viéville.

## ❑ **Elaboration de documents d'urbanisme (rapport 2009.06.II.01)**

Le Président rappelle que le choix du conseil de communauté s'était porté sur la création d'une carte communale sur les communes de Vraincourt, Soncourt, Viéville (en remembrement intercommunale) et Vouécourt (commune limitrophe). Cependant, après attache des services de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), il apparaît plus adéquat de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). En effet, les cartes communales apparaissent trop binaires (constructible et non constructible) et ne permettent pas de prévoir des zones différentes de construction (zones d'activités, espaces protégés, zones constructibles, zones semi-constructibles...). Ce document peut également permettre d'aller plus loin dans la réglementation des constructions et notamment dans la prise en compte du développement durable (imperméabilisation des sols...).

L'élaboration d'un PLUI se réalise selon une procédure spécifique de consultation et de diffusion du projet.

Pour répondre à M. Fléchy sur le choix des communes bénéficiant de ce PLUI, le Président indique que celui-ci avait été fait suite à la demande des conseils municipaux concernés sachant qu'il s'agissait de coordonner un remembrement intercommunal avec la réalisation d'un document d'urbanisme.

Au niveau du coût, celui-ci peut être estimé entre 27 et 30 000 €. Des subventions sont allouées par l'Etat et le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation du PLUI sur les communes citées précédemment. Il autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

## ❑ **Régie de recettes : fixation des tarifs buvette mini-golf et locations hébergements touristiques Viéville Vouécourt (rapport 2009.06.IV.01)**

Le Président rappelle que l'année dernière, la gestion du mini-golf avait été confiée à un prestataire privé : café-restaurant La Licorne. Cependant compte-tenu du fait de rémunérer une personne en permanence pour ce service, le gérant a fait savoir qu'il ne souhaitait plus assurer cette prestation.

M. Maillot indique donc avoir fait appel, après accord des vice-présidents et du Bureau, à deux personnes en contrat d'accompagnement à l'emploi. Ces embauches permettent de répondre aux besoins de la communauté de communes au niveau de la gestion et de l'entretien des structures à Viéville : mini-golf, halte nautique et hébergement touristique.

A la demande des usagers du mini-golf il est donc proposé de créer une régie de recettes pour la vente de boissons, glaces et gâteaux.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité les tarifs proposés, tant au niveau du mini-golf qu'au niveau des locations des meublés touristiques de Viéville et Vouécourt.

M. Maillot remercie à ce sujet les élus ayant participé à l'aménagement des meublés et invite les personnes qui le souhaitent à les visiter.

Monsieur le Maire de Soncourt intervient pour demander à ce que le meublé situé à sur sa commune soit plutôt loué à des entreprises. Sa situation géographique n'étant pas propice à de la location à des familles avec enfants.

Le Président informe que les locations sont du ressort de la centrale de réservation de clévances. Il ajoute à ce sujet être intervenu auprès de cette centrale pour que des autorisations soient données à des

personnes de la communauté de communes ne souhaitant louer les meublés qu'un week-end, durant les grandes vacances. En effet, pour Clévacances, durant les périodes haute-saison, les locations doivent être au minimum d'une semaine. Exception sera donc faite pour les habitants de la communauté de communes.

M. Maillot indique en fin que dès l'année prochaine, un produit touristique pourra être valorisé sur la communauté de communes, les structures d'hébergement, de restauration et d'animation étant désormais suffisamment importantes sur la communauté de communes.

#### **❑ Tarifs cours école de musique (rapport 2009.06.V.01)**

Le Président remercie M. Courageot d'avoir accueilli à Marbéville les auditions de fin d'année de l'école de musique. Il regrette cependant le peu d'élus de la communauté de communes présents à cette manifestation. Le but de délocaliser ces auditions est de faire connaître l'école de musique et de susciter des inscriptions.

M. Maillot souligne que l'école de musique ne suscite que des félicitations et remercie la directrice, Mlle Valérie Martin et son équipe enseignante de grande qualité.

Au niveau des tarifs des cours, il est proposé de faire une différence symbolique entre les personnes habitants la communauté de communes et les personnes extérieures. De même, à la suite demande de la directrice d'école, il est proposé un tarif spécifique pour des cours instruments de 45 minutes au lieu de 30.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté valide à l'unanimité les tarifs des cours proposés sachant qu'aucune différence n'est apportée aux tarifs de l'an passé hormis l'augmentation de 10 € pour les personnes extérieures à la communauté de communes.

M. Meylan intervient pour indiquer que le collège de Froncles était demandeur pour une activité chorale.

M. Maillot indique que la réflexion est menée dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse. Un travail est actuellement en cours pour harmoniser l'ensemble des activités bénéficiant d'une aide de la CAF, sur le territoire. A ce sujet, un questionnaire a été adressé par les Francas aux familles afin d'effectuer un diagnostic des besoins sur l'ensemble de la communauté de communes.

#### **❑ Etude préliminaire ZDE Communauté de Communes du Pays Chaumontais (rapport 2009.06.VII.01)**

Le Président informe que de nombreux maires sont contactés par des opérateurs pour des installations d'éoliennes sur leur commune. Il indique cependant que le Préfet a d'ores et déjà arrêté un nombre maximal de machines sur le département et qu'il n'accordera des permis de construire qu'à la suite d'une étude de faisabilité, portée par au minimum deux communautés de communes. En l'absence de cette étude préliminaire, aucune construction ne sera accordée. Cette étude devant en plus être conforme à un schéma départemental.

M. Maillot indique avoir été contacté par la Communauté de Communes du Pays Chaumontais pour la réalisation d'une étude commune. Après discussion en 1<sup>ère</sup> commission et Bureau, l'étude pourrait effectivement être menée par les deux communautés de communes mais également par d'autres communautés limitrophes qui le souhaitent. Une première estimation de cette étude fait ressortir un coût de 20 000 € H.T. Des subventions à hauteur de 80% peuvent être reçues pour ce dossier qui serait financé par moitié par la communauté de communes du Pays Chaumontais et la CCBBVF.

Sur cette proposition, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation d'une étude commune au minimum, avec la communauté de communes du pays chaumontais et autorise le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

#### **❑ Questions diverses**

MARPA : le permis de construire est toujours en cours d'instruction. 9 500 € supplémentaires ont été « récupérés » au niveau de l'enveloppe de RTE. Il conviendra prochainement de réfléchir au recrutement du futur directeur de la maison.

Chantier d'insertion Donjon de Vignory : le Président informe que va débiter le chantier d'insertion pour la restauration du donjon à Vignory et qu'il a pu mesurer toute la responsabilité d'un élu face à la sécurité des agents au travail. Des mesures seront prises pour sensibiliser les agents, en plus des installations matérielles de sécurité.

M. Poupon, délégué suppléant de Rouécourt intervient pour informer l'assemblée qu'un collectif a été créé dans le but de s'assurer, auprès du Conseil Général, que chaque commune haut-marnaise sera bien desservie par l'ADSL. Une demande est faite pour autoriser un lien sur le site de la communauté de communes vers ce collectif.